



Règlement communal - Commune de Schengen

Lotissement des parcelles cadastrales numéros 496/3910 et 496/3911, section WA de Kleinmacher, présenté par les autorités communales de Schengen.

En sa séance du 19 mai 2022 le conseil communal de Schengen a pris une délibération portant adoption du lotissement des parcelles cadastrales numéros 496/3910 et 496/3911, section WA de Kleinmacher, présenté par les autorités communales de Schengen.

Ladite délibération a été publiée en bonne et due forme à partir du 21 mars 2022.

